



À Monsieur Yasin BOUZGOU
Luxplan S.A.
Parc d'activité Capellen, 85-87
BP 108
L-8303 CAPELLEN

Objet : Avis du CNRA concernant le projet d'aménagement sis Grevenmacher, section B des Bois, au lieu-dit « Z.A.E. Potaschbierg »

Monsieur Bouzgou,

J'ai l'honneur d'accuser réception du dossier référencé en objet, reçu le 20 juin 2017.

Suite à l'examen de ce dossier, il s'avère que le terrain concerné présente une **haute sensibilité archéologique**. En effet, il est entouré de plusieurs sites et peut donc receler des vestiges archéologiques. Par ailleurs, l'étendue du projet (environ 8 ha) et la situation topographique du terrain laissent présumer l'existence d'autres sites archéologiques.

Afin de pouvoir évaluer précisément la potentialité archéologique du terrain concerné et de déterminer la nature, l'ampleur et l'état de conservation des vestiges archéologiques présents, **le CNRA prescrit la nécessité d'y réaliser une évaluation archéologique en pratiquant des sondages de diagnostic**.

Pour information, le maître d'ouvrage est prié de contacter le Service du suivi archéologique de l'aménagement du territoire du CNRA pour obtenir le cahier des charges relatives à cette opération préventive, ainsi qu'une liste non-exhaustive d'opérateurs archéologiques pouvant effectuer ces sondages. L'autorisation ministérielle¹, nécessaire pour ces sondages, est à solliciter auprès du CNRA par l'opérateur archéologique effectuant les sondages. Le CNRA assure le contrôle administratif et scientifique de l'opération archéologique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Bouzgou, l'expression de mes salutations distinguées.

Foni Le Brun-Ricalens
chargé de direction
CNRA

¹ Article 1^{er} de la loi du 21 mars 1966 concernant a) les fouilles d'intérêt historique, préhistorique, paléontologique ou autrement scientifique; b) la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier.

**Pour tout complément d'information, je vous invite à contacter
le Service du suivi archéologique de l'aménagement du territoire du CNRA**

Tél: 260 281 53 - amenagement@cnra.etat.lu

www.cnra.lu

Annexe : Prescription du CNRA

Copie à : Administration communale de Grevenmacher